CONVENTION

(EN COMPLEMENT DU BAIL ADMINISTRATIF DE LA POLICE NATIONALE)

Objet : Les clauses spéciales et consensuelles du contrat de bail locatif.

Je soussigné : **BAÏ MATHIEU** en service à la Police Nationale

Né le : **25 / 11 / 1975 à MAN (RCI)**

N° CNI : **C 0093 6683 98, établie le 18 / 10 / 2009 à GAGNOA**

Certifie avoir pris connaissance et approuvé cette convention dont les clauses sont décrites sous dessous :

1. Le loyer est fixé à Cent mille (100 000) Francs CFA
2. Le loyer du mois est payé par virement bancaire mensuel. Les cent mille (100 000) Francs CFA sont prélevés sur le compte du locataire et virés mensuellement sur le compte du propriétaire.

Le paiement par virement bancaire permanent compte à compte ne peut être révoqué sans avis préalable du propriétaire ou du cabinet CCGIM.

1. Le bail du locataire est viré sur son compte. Etant donné que l’impôt foncier de 12% est prélevé directement sur le bail administratif, son taux de bail est réduit de 12% mensuellement soit un montant de 8 400 (Huit mille quatre cent) Francs CFA. Par conséquent il sera prélevé sur son compte la somme de 91 600 (Quatre-vingt-onze mille six cent) Francs CFA.
2. Le locataire s’acquitte de deux mois de caution (200 000 F CFA) et un mois de frais de gestion pour le cabinet CCGIM. Soit un montant total de 300 000 (Trois cent mille) Francs CFA.
3. Le locataire s’engage à effectuer les mutations CIE et SODECI dans les trois mois à compter de la date d’occupation du logement. Au-delà de ce délai le propriétaire ou le CCGIM procède à la résiliation de ces contrats d’abonnement d’électricité et d’eau sans préavis.
4. La caution payée est uniquement réservée comme garantie pour la mise en état du logement et des règlements des éventuelles factures (Eau, courant, téléphone etc.) à la résiliation du contrat de bail locatif.
5. Les éventuelles charges locatives (Frais d’entretien des espaces communs, gardiennage, électricité des escaliers et couloirs) sont à la charge des locataires et ne sont pas incluses dans les loyers.

*NB : Prière joindre la photocopie de la CNI*

* *Précéder la signature de la mention ″lu et approuvé″*
* *A faire légaliser à la Mairie*

Fait à Abidjan, le…………………………………..

Le locataire